

- Dépannage et Résolution des problèmes de connexion ;

Périodicité minimale :

- Mise en propreté du matériel: mensuellement ;
- Fourniture et installation et mise à jour des anti-virus : à la signature du contrat et par trimestre ;
- Dépannage et Résolution des problèmes de connexion : à la demande du client

Expérience :

Le soumissionnaire doit obligatoirement présenter avec son offre une attestation de de bonne exécution justifiant son expérience dans le domaine et ce avec le secteur publique ou parapublique.

Personnel à mobiliser :

Le titulaire du marché doit mobiliser le personnel nécessaire (en quantité et en qualification) pour assurer un service conforme aux dispositions du présent cahier des clauses techniques.

Le personnel du titulaire du marché doit respecter les consignes de sécurité et de sureté données par le client.

Durée du Contrat :

La durée des prestations objet du présent cahier des clauses techniques est d'une année à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le titulaire du marché sera payé trimestriellement suivant les procédures prévues par le budget de fonctionnement de l'Etat et ce après la présentation d'une attestation de service fait fournie par le Service de la Modernisation.

Service de la Modernisation

